



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A.Eme Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998) | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard |
| M. Jean Grassion (1914-1999) | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004) | et M. Adrien van der Sluijs. |

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 septembre 2009)

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguet, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France émérite de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- † M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Madame Michèle Zanetta, Dame de Grâce magistrale en obédience, professeur à l'Institut international de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compesières.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 26

	Pages
<i>Quelques réflexions sur la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, mieux connue sous le nom d'ordre de Saint-Etienne de Hongrie, une institution souvent confondue avec l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem</i>	
Alain Beltjens	4
Résumé en anglais	21
<i>Le difficile exercice du pouvoir par le maître Jean de Lastic (1437-1454)</i>	
Pierre Bonneaud	22
Résumé en anglais	43
<i>La commanderie des hospitaliers à Condat-sur-Vézère et son logis</i>	
Philippe Plagnieux	44
<i>La fin d'un grand maître de l'Ordre de Malte (1803-1805) d'après sa correspondance avec le cardinal Fesch</i>	
Eric Thiou	61
Résumé en anglais	77
<i>Notes de lecture</i>	78



COTISATIONS POUR 2012

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Tour Sainte-Marie, édifiée sur les instructions du grand maître Lastic (cl. JBV).

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA MAISON DE L'HÔPITAL DU SAINT ROI ETIENNE DE HONGRIE, MIEUX CONNUE SOUS LE NOM D'ORDRE DE SAINT-ETIENNE DE HONGRIE, UNE INSTITUTION SOUVENT CONFONDUE AVEC L'ORDRE DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

Est-il indiqué, voire opportun, dans un bulletin destiné à l'histoire et au patrimoine de l'ordre de Malte, de consacrer une étude à la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, mieux connue sous le nom d'ordre de Saint-Etienne de Hongrie ? La réponse ne peut être qu'affirmative si nous parcourons les quatre énormes volumes du *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* de Joseph Delaville Le Roulx¹, qui constituent la base de toute étude sérieuse sur les origines de cette institution connue aujourd'hui sous le nom d'ordre de Malte. En effet, comme nous le verrons plus loin², le meilleur historien de cet ordre a confondu, bien qu'elles soient différentes³, les deux institutions notamment en incluant de nombreux actes relatifs à la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, située à Esztergom, dans son *Cartulaire général* consacré à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, démontrant par là qu'il considérait que la susdite maison du saint roi Etienne faisait partie de l'ordre hiérosolymitain. Bien sûr, les deux institutions ont de nombreux points communs : leurs membres sont des frères de l'Hôpital qui se consacrent à l'hospitalité et desservent des *xenodochiums* dans lesquels ils accueillent les pèlerins de Jérusalem et les pauvres⁴ ; les titres (par exemple : maître, commandeur) sont pratiquement les mêmes dans les deux maisons ; celles-ci reçoivent non seulement de nombreux dons que leur font les rois, les princes et les fidèles, mais également divers privilèges que l'Eglise leur concède (exemption de juridiction, d'impôts, etc.) ; les deux institutions jouissent, en outre, du privilège de *locus credibilis* et lorsque la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne a mis fin à ses activités, ses biens furent cédés à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem⁵. Bref, il n'est pas toujours aisé de distinguer un acte relatif à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Hongrie, d'un acte concernant la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie située à Esztergom. Ces diverses raisons, auxquelles s'ajoute l'erreur commise par un auteur aussi immense que Delaville Le Roulx, nous ont incité à publier une étude sur la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie afin d'éviter que ne se reproduisent à l'avenir des confusions entre les deux institutions hospitalières.

I. Quelques questions sur les débuts de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie établie à Esztergom.

Le dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge nous apprend que « l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Etienne fut fondé vers 1150 par le roi de Hongrie Géza II, qui institua un hôpital à Jérusalem afin d'accueillir les pèlerins de ses Etats en Terre sainte. Pour cet hôpital, une communauté fut créée à Esztergom⁶ [...] »⁷. Que penser des lignes qui précèdent ? Pour notre part, nous ne pouvons nous rallier à toutes les affirmations que ce texte contient notamment lorsqu'il y est question d'ordre des chanoines réguliers fondé vers 1150 par le roi de Hongrie Géza II. La communauté du saint roi Etienne de Hongrie constituait-elle vraiment un ordre religieux vers 1150 ? Cette communauté était-elle composée de chanoines réguliers ou de frères hospitaliers ? Quelle était la mission de cette communauté ? N'est-il pas préférable, à cette époque, de parler de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie ? Le roi Géza II en est-il l'unique fondateur ? Cette fondation a-t-elle vu le jour à Jérusalem ou à Esztergom ? En quelle année ? Le siège principal de cette communauté se trouvait-il à Jérusalem ou à Esztergom ? Les constructions élevées par Géza II à Jérusalem ont-elles précédé dans le temps celles des Stéphanites à Esztergom ? La communauté que certains qualifient, à tort ou à raison, d'ordre de Saint-Etienne trouve-t-elle son origine dans l'église et le *xenodochium* construits à Jérusalem par Géza II ou dans la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie édifée à Esztergom ? Urbain III fut-il le premier pape à confirmer cette fondation ? Nous constaterons enfin que les auteurs ont longtemps confondu les frères de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie avec les frères de l'Hôpital de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : en quoi ces frères se distinguent-ils les uns des autres ? Nous répondrons à toutes ces questions en temps opportun au cours de la présente étude. Dans un deuxième chapitre,

¹ Joseph Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1894-1906, 4 volumes in folio. En abrégé : *Cart*.

² Voyez *infra* le chapitre IV.

³ Voyez ces différences *infra* au chapitre IV.

⁴ Il faut cependant noter que l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem est devenu également militaire le 15 mai 1179 lorsque le pape Alexandre III a renouvelé pour la quatorzième fois la bulle *Quam amabilis Deo*. A partir de ce moment-là la mission des Hospitaliers de Saint-Jean fut à la fois militaire et hospitalière. Cf. Alain Beltjens, Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, chap. X, § VIII., A.-., in *Studi Melitensi*, XVI, 2008, pp. 52 à 66.

⁵ Voyez dans le *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Fayard, 2009, p. 816, la notice « Saint-Etienne de Hongrie, ordre de. » rédigée par Zsolt Hunyadi.

⁶ En latin : *Strigonium* ; en hongrois : *Esztergom* ; en français : Strigonie ou Gran. Esztergom fut la capitale du royaume de Hongrie, du XI^e au XIII^e siècle.

⁷ Voyez dans le *Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, p. 816, la notice « Saint-Etienne de Hongrie, ordre de. » rédigée par Zsolt Hunyadi.

nous analyserons la bulle *Religiosa loca, divino*⁸, aux termes de laquelle le pape Urbain III confirme, à Vérone, le 23 juin 1187, la fondation, à Esztergom, par le roi Géza II et par d'autres, de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, ainsi que les donations et les privilèges qui lui ont été accordés. Dans un troisième chapitre, nous apprendrons que c'est grâce à la générosité des premiers rois de Hongrie, ainsi qu'à l'action énergique et persistante de christianisation entreprise par eux, que non seulement la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne établie à Esztergom, mais également l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, ont pu naître et se développer dans cette région au milieu du XII^e siècle, alors que, deux siècles auparavant, les habitants de celle-ci étaient considérés comme des barbares et des païens. Dans un quatrième chapitre, nous verrons si la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, située à Esztergom, se confond ou non avec l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem résidant en Hongrie et nous rechercherons en quoi ils se différencient l'un de l'autre. Dans un cinquième chapitre, nous examinerons si la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie, constituait ou non un ordre religieux. Si oui, depuis quand ? Dans un sixième chapitre, nous chercherons à savoir de quelle sorte de membres cette maison était composée ? S'agissait-il de chanoines

réguliers ou de frères hospitaliers ? Dans un septième chapitre, après avoir constaté que la maison des Hospitaliers du saint roi Etienne de Hongrie, située à Esztergom, jouissait, ainsi que d'autres établissements religieux hongrois et notamment l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, du privilège de « *locus credibilis* », dont l'existence était propre à la Hongrie, nous examinerons en quoi consistait l'activité des « *loca credibilia* ».

II. Le texte latin de la bulle *Religiosa loca, divino* promulguée à Vérone, le 23 juin 1187, aux termes de laquelle le pape Urbain III confirme la fondation de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne de Hongrie. Traduction et commentaires de cette bulle.

A. – Le texte latin de la bulle *Religiosa loca, divino* promulguée à Vérone, le 23 juin 1187 par le pape Urbain III et sa traduction française.

Nous reproduisons ci-dessous dans la colonne de gauche le texte latin de la bulle *Religiosa loca, divino* promulguée à Vérone, le 23 juin 1187, par le pape Urbain III. Pour le confort du lecteur, nous plaçons, en regard du texte latin, dans la colonne de droite, la traduction française de ce texte.

« *Urbanus episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Nicolao, magistro domus Hospitalis sancti Stephani regis site Strigonii, ejisque⁹ fratribus tam presentibus quam futuris, regularem vitam professis in perpetuum. Religiosa loca, divino cultui mancipata, tenemur apostolica protectione defendere, et in suis justitiis tanto propensiori studio confovere quanto celebrius in eis omnipotens Dominus colitur et devotius a fidelibus honoratur. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et domum vestram, in qua Dei estis et pauperum servitio deputati, sub beati Petri et nostra protectione, ad exemplar felicitis recordationis Alexandri pape, predecessoris nostri, suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus.*

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. A Nos chers fils Nicolas, maître de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne, située à Esztergom, ainsi qu'à ses frères, tant présents qu'à venir, faisant profession, à perpétuité, d'une vie régulière. Nous tenons à placer sous la protection apostolique les lieux religieux consacrés au culte divin et à les restaurer dans leurs droits, avec un zèle d'autant plus grand qu'à l'intérieur de ceux-ci Dieu tout-puissant est l'objet d'un culte renommé et qu'il est honoré avec beaucoup de dévotion par les fidèles. C'est pourquoi, chers fils dans le Seigneur, Nous approuvons avec bienveillance vos justes demandes et Nous recevons votre maison, dans laquelle vous êtes affectés au service de Dieu et des pauvres, sous la protection de saint Pierre et sous Notre protection, à l'instar [de ce que fit] le pape Alexandre¹⁰, Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire et Nous la fortifions par le truchement du privilège [contenu dans] le présent écrit.

⁸ Voyez la copie du XVIII^e siècle de la bulle *Religiosa loca, divino* promulguée à Vérone, le 23 juin 1187, par le pape Urbain III, à Budapest, Bibliothèque de l'Université, ms. Hevenessi, 61, f^o 149. Jaffé-Loewenfeld, *Reg. Pont. Roman.* n^o 15992. Le texte de la bulle *Religiosa loca, divino* a été reproduit par Delaville Le Roulx, *Cart. I*, n^o 831, pp. 517 et 518, sur lequel nous nous appuyons pour en donner la copie plus bas, au chapitre II, dans la section A. – Voyez aussi Knauz, *Monum. eccles. Strigon.*, I, 132.

⁹ Il faut lire : « *eisque* ».

¹⁰ Il s'agit du pape Alexandre III qui exerça le pontificat de 1159 jusqu'au 20 août 1181. La bulle de ce pape en faveur de la maison de l'Hôpital du saint roi Etienne, située à Esztergom, a disparu.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LE DIFFICILE EXERCICE DU POUVOIR

PAR LE MAÎTRE JEAN DE LASTIC

1437-1454¹

Après son expulsion d'Acre en 1291 et l'installation du couvent à Rhodes en 1310 l'Ordre de l'Hôpital avait dû prouver à la Papauté et aux Princes qu'il continuait d'accomplir sa mission de combat contre les infidèles et de défense des intérêts de l'Eglise catholique en Orient. En effet Clément V, en 1312, non seulement avait épargné aux Hospitaliers le sort du Temple, mais ils les avaient dotés du patrimoine de l'Ordre supprimé en se laissant convaincre que Rhodes et les îles proches du Dodécanèse conquises par le maître de l'Hôpital Foulques de Villaret aux dépens de l'empereur de Constantinople constitueraient une base militaire appropriée pour s'opposer aux Turcs d'Anatolie et aux Mamelouks d'Égypte avant de reconquérir Jérusalem². L'Ordre de l'Hôpital était alors devenu le seul ordre militaire encore présent en armes dans le Levant

Au cours du XIV^e siècle et dans les deux premières décennies du XV^e, l'Ordre combattit sur différents théâtres de la Méditerranée Orientale, contre les Turcs en faisant notamment partie d'une ligue rassemblant des vaisseaux du Pape et de Venise en 1334 et 1344, ou contre les Mamelouks d'Égypte, en contribuant avec quatre galères et cent frères de l'Hôpital à la croisade lancée en 1365 par le roi Pierre I^{er} de Chypre contre Alexandrie³. L'Ordre se lança rarement seul dans des campagnes avant tout maritimes, sans grands moyens et avec peu de prolongements terrestres. Si les Hospitaliers apparurent comme poursuivant leur mission contre les ennemis de l'Église ils ne furent jamais, au cours de cette période, véritablement menacés en retour par ceux auxquels ils s'en prenaient. Rhodes et l'Archipel ne firent l'objet d'aucune attaque d'envergure de la part des Infidèles.

La situation changea profondément à partir de la troisième décennie du XV^e siècle qui débuta à Rhodes par

l'élection, en 1421, du maître catalan Antoni de Fluvià dont le magistère dura seize ans. Habituellement agresseurs, les Hospitaliers devinrent alors menacés de débarquements et de sièges contre leurs propres plates-formes militaires de Rhodes et de l'Archipel. Sous Fluvià, puis sous son successeur Jean de Lastic, les Mamelouks constituèrent la première et principale menace lorsque le Sultan d'Égypte, Al-Asraf Barsbay (1422-1438), développa considérablement la maigre flotte des Mamelouks et se livra à des opérations militaires en Méditerranée orientale⁴.

Cette attitude s'expliquait en grande partie par la politique intérieure du souverain visant à tirer un plus grand profit des produits du grand commerce des épices alors que ses rentes foncières s'amenuisaient et que les rémunérations de ses Mamelouks royaux, plus nombreux et plus exigeants, ne cessaient d'augmenter⁵. Hors, le bon déroulement du commerce des épices était profondément perturbé par l'activité des pirates, au premier rang desquels des Catalans, qui prenaient pour points d'appui, comme lieux d'ancrage et comme exutoire de leurs prises, les ports du royaume de Chypre et de l'île des Hospitaliers.

Le roi Janus de Chypre avait adopté une politique résolument provocatrice envers les Mamelouks en encourageant l'activité des pirates. Par ailleurs, le roi d'Aragon, Alphonse le Magnanime, qui se présentait volontiers comme le protecteur des deux îles chrétiennes, rompit avec la politique de bonnes relations de ses prédécesseurs envers le Sultan. Des actes de piratage lancés par le souverain et des mauvais traitements et représailles infligés en retour aux marchands de Barcelone à Alexandrie par ordre du Sultan se succédèrent entre 1416 et 1430⁶. Le magistère du Catalan Fluvià et la présence d'un grand nombre de marchands et de pirates également catalans dans l'île contribuaient à associer l'Hôpital, aux yeux des Mamelouks, aux initiatives turbulentes du roi d'Aragon.

Barsbay s'en prit d'abord au royaume de Chypre où sa flotte se livra à deux incursions en 1424 et 1425,

¹ Les sources manuscrites essentielles auxquelles nous avons fait appel sont les Archives de l'Ordre de Malte, à La Valette, dorénavant citées comme AOM (nouvelle numérotation) et les Archives secrètes vaticanes, Registri Vaticani, dorénavant ASV, Reg. Vat. Pour les sources publiées, Giacomo Bosio *Dell'Istoria della sacra religione e illustrissima militia di San Giovanni Gerosolimitano*, (2^{ème} édition), T. II, Roma, 1629, dorénavant Bosio, II et Zacharias Tsirpanlis, *Anecdota Eggrapha gia te Rodo kai ti Noties Sporades apo to archeio Joaniton Ippoton, 1421-1453*, Rhodes, 1995, dorénavant cité comme Tsirpanlis (342 documents des Archives de l'Ordre de Malte, entre 1421 et 1453).

² Anthony Luttrell, *Studies on the Hospitallers*, Aldershot, Ashgate, 2007, V, et Alain Demurger, *Chevaliers du Christ, Les ordres religieux militaires au Moyen Âge, XI^e-XVI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2002 pp.226-230 et 234-254.

³ Anthony Luttrell, *The Hospitallers of Rhodes and their Mediterranean World*, Aldershot, Ashgate, II, p.95

⁴ Robert Irwin, « Islam and the Crusades », *The Oxford History of the Crusades*, ed. Jonathan Riley-Smith, Oxford, Oxford University Press, 1999, pp.248-249.

⁵ Francisco Javier Apellaniz Ruiz de Galarreta, *Pouvoir et finance en Méditerranée pré-moderne : le deuxième état mamelouk et le commerce des épices (1382-1517)*. Barcelone, Consejo superior de investigaciones científicas, Institut Milà i Fontanals, 2009, p.116, et Ahmad Darrag, *L'Égypte sous le règne de Barsbay (825-841/1422-1438)*, Damas, Institut français de Damas, 1961.

⁶ Damien Coulon, « Un tournant dans les relations catalano-aragonaises avec la Méditerranée orientale : la nouvelle politique d'Alphonse le Magnanime (1416-1442 environ) », *XVI Congresso Internazionale di Storia della Corona d'Aragona (Napoli 1997)*, Naples, 2000, pp.1055-1079.

auxquelles le roi Janus répliqua en envoyant deux galères ravager les côtes d'Égypte et de Syrie, avant que le Sultan ne se lançât par un débarquement réussi à la conquête de l'île suivie par la capture du roi Janus lui-même lors de la bataille de Chiérokittia en 1426⁷. Le souverain Chypriote, libéré contre une rançon de 200 000 ducats, dû accepter de se reconnaître vassal de l'Égypte et de payer annuellement un tribut annuel de 5 000 ducats.

L'Ordre, allié traditionnel de Chypre où ses intérêts étaient très importants avec au premier chef les revenus fournis par la commanderie de Colossi, grosse productrice de sucre, se considéra donc comme également menacé. Selon Constantin Marinescu, « l'Égypte déclara la guerre à l'ordre de l'Hôpital qui avait envoyé des secours au roi Janus lors de cette expédition »⁸.

Devant cette grave menace et l'impréparation du couvent, tout en se préparant au pire, Fluvià s'investit dans l'apaisement du conflit en envoyant un émissaire, le marchand catalan Pere de Casasaja, négocier une trêve avec le Sultan⁹, puis en apportant son concours pour la signature à Rhodes en 1430 d'un traité de commerce entre les ambassadeurs du roi et ceux du sultan¹⁰. Malgré cela les menaces des Mamelouks contre Rhodes éclatèrent à nouveau, sans doute à cause de la recrudescence de la piraterie mais aussi en raison de l'opposition des marchands catalans et du roi d'Aragon à une nouvelle mise en place de monopoles sur le poivre par Barsbay en 1432¹¹. À partir de 1433 Fluvià évoqua un état de guerre entre l'Ordre et les Mamelouks bien qu'il n'apparaisse aucune référence à des raids et à des attaques jusqu'à la mort du maître en octobre 1437¹². C'est donc dans un climat de tensions avec l'Égypte que Jean de Lastic, prieur d'Auvergne, fut élu comme nouveau maître de l'Ordre.

⁷ Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, Imprimerie nationale, 1852, 2 vols., II, pp.507 et suivantes.

⁸ Constantin Marinescu, *La politique orientale d'Alphonse V d'Aragon, roi de Naples (1416-1458)*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1994 p.58. Les informations sont minces sur la participation des Hospitaliers à la défense de Chypre si soudainement envahi. Mas Latrie (*op.cit.* II pp.539 et 542) mentionne l'intervention à terre de l'Hospitalier italien Angelo Muscetula et l'envoi trop tardif d'une flotte avec deux galères de Rhodes et de deux catalanes. Peut-être cette flotte incluait-elle deux galères armées à Barcelone et conduites vers Rhodes par le commandeur catalan Joan Descarrigues (voir P. Bonneaud, *Els Hospitalers catalans a la fi de l'Edat Mitjana. L'orde de l'Hospital a Catalunya i a la Mediterrània, 1396-1472*, Lleida, Pagès editors, 2008, p.155).

⁹ Damien Coulon « Négociant avec les Sultans de Méditerranée orientale à la fin du Moyen Âge. Un domaine privilégié pour les hommes d'affaires » *Négociar en la Edad Media/Négociar au Moyen Âge*, M.T. Ferrer Mallol, J.M. Moreglia, S. Péquignot et M. Sanchez Martinez, Ed. Barcelone, 2005 pp.520-521.

¹⁰ *Ibidem* pp 520-523.

¹¹ Apellaniz, *op.cit.* p.114 et Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge, Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca 1330 - ca 1430)*, Madrid - Barcelone, Casa de Velasquez - Institut Europeu de la Mediterrània, 2004, pp.51-52.

¹² Bosio, II, pp.205-206.

I. La période de succès de Jean de Lastic: 1437-1444

Élection de Lastic et arrivée à Rhodes

Un écho du choix de Jean de Lastic comme successeur de Fluvià nous est parvenu par le récit d'un voyageur castillan, Pero Tafur, qui se trouvait à Rhodes au moment de la mort du maître catalan. Bien qu'il eut lui-même été isolé et enfermé dans un local du *collachium*, dont les accès avaient été condamnés en raison de l'élection du nouveau maître, Tafur nous livre à la description du mode de désignation par un collège de sept dignitaires de l'Ordre présents à Rhodes et représentant les Langues¹³. Il indique aussi qu'à la mort d'un maître, son confesseur recueillait s'il le pouvait la recommandation du mourant qu'il consignait par écrit et qui demeurait secrète, jusqu'au moment de l'élection. Elle était alors prise en compte avec la valeur de deux voix s'ajoutant à celles des sept électeurs. Cette disposition, dont nous n'avons trouvé trace dans aucun des statuts de l'Ordre traitant de l'élection du maître, dû s'appliquer à la mort de Fluvià. La rumeur indiquait, toujours selon Tafur, que le nouveau maître serait le grand commandeur de l'Ordre, Jean de Claret, bailli conventuel représentant la Langue de Provence au conseil, mais le choix des électeurs se porta sur le prieur d'Auvergne Jean de Lastic absent de Rhodes au moment de l'élection.

La présence et le rôle de Lastic au couvent avant son élection sont attestés par le fait qu'il fut maréchal de l'Hôpital entre 1422 et 1427 c'est-à-dire, d'une part, le bailli conventuel représentant la Langue d'Auvergne au sein du conseil du maître et, d'autre part, le haut dignitaire ayant la haute main sur toute l'organisation militaire et policière de l'Ordre. À la mort du prieur d'Auvergne Jacques Tivelli en 1437 c'est au maréchal que l'on avait fait appel, comme le voulait la coutume, pour prendre de la tête de ce prieuré, l'unique de la Langue d'Auvergne¹⁴. Lastic demeura encore quelque temps au couvent où sa présence est attestée en août 1428 avant qu'il ne rejoignît son prieuré¹⁵.

Le lignage chevaleresque de Lastic dont le fief se trouvait situé à côté de Saint-Flour avait fourni plusieurs frères et commandeurs à l'Ordre du Temple puis à celui de l'Hôpital. Le chevalier Pons de Lastic, oncle de Jean et commandeur de Montchamp en Haute-Auvergne, s'était aussi rendu à Rhodes où il avait accédé à la dignité de maréchal ce qui favorisa sans doute la carrière de son neveu, alors commandeur de Celles également en Haute-Auvergne¹⁶.

¹³ *Andanças e viajes de un hidalgo español, Pero Tafur (1436-1439)*, ed. Francisco Lopez Estrada, Madrid 1982, pp.126-129. BOSIO, II, p.211, fait cependant état de 13 électeurs.

¹⁴ Jürgen Sarnowsky, *Macht und Herrschaft im Johanniterorden des 15. Jahrhunderts, Verfassung und Verwaltung der Johanniter auf Rhodos (1421-1522)*, Münster, LIT Verlag, 2001, p.677.

¹⁵ *Ibidem*, p.110, note 105.

¹⁶ Laurent d'Agostino, « Lastic, lignage » dans Beriou, Nicole et Josserand, Philippe, (dir.) *Prier et combattre, Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009, p.537.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA COMMANDERIE DES HOSPITALIERS À CONDAT-SUR-VÈZÈRE ET SON LOGIS*

La commanderie de Condat à l'époque médiévale

L'ancienne commanderie de Condat, située dans le département de la Dordogne, au confluent de la Vézère et du Coly, offre le parfait exemple d'une commanderie rurale qui se confondait avec le village dans lequel elle fut implantée [Fig. 1]. En septembre 1239, l'évêque de Périgueux, Pierre de Saint-Astier, et l'un des archidiacres du diocèse, Guillaume de Salagnac, passèrent un accord dans la commanderie de Condat (*in hospitali de Condato*)¹. Si cet acte fournit la plus ancienne mention connue de l'établissement, on ignore cependant la date à laquelle l'Hôpital y implanta une maison. Probablement dès le XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, période où les donations en faveur de l'Ordre furent les plus nombreuses, quelque seigneur céda-t-il aux Hospitaliers ses droits sur l'église paroissiale, un certain nombre de prérogatives dans le village ainsi que des terres. Il est possible que la donation initiale ait été octroyée par l'un des vicomtes de Turenne. En effet, selon la chartre de coutumes accordée aux habitants de Condat, le 9 février 1308, par le grand prieur de Saint-Gilles, le commandeur détenait alors la basse et moyenne justice². La haute justice, quant à elle, appartenait aux vicomtes de Turenne qui en firent remise, par le truchement de Renaud VI de Pons, vicomte de Carlat et en partie de Turenne, à la commanderie de Condat, le 1^{er} mars 1376³. Si son domaine était relativement réduit, la commanderie bénéficiait, en revanche, d'une seigneurie quasi-complète : spirituelle, justicière, foncière et bannière⁴.

Vers le Nord, à mi-distance entre le logis et la Vézère, l'église [Fig. 1, n°1], dédiée à saint Blaise et à saint Jean-Baptiste, desservait tout à la fois la commanderie et la paroisse. Le cimetière [Fig. 1, n°2] se trouvait le long de



Fig. 1 - Plan du bourg de Condat-sur-Vézère, par « le sieur Turgis », s.d. [seconde moitié du XVIII^e siècle]. Archives départementales de la Haute-Garonne, PA 273 [cliché AD Haute-Garonne].

Ce plan est extrait du fonds du Grand Prieuré de Toulouse [série H] ; il n'existe malheureusement aucune légende correspondant aux numéros indiqués sur les bâtiments et parcelles. Le château de la commanderie porte le n°3 ; la cour le n°4 ; le vivier le n°5 ; le jardin le n°6 ; l'écurie le n°7 ; le grand moulin le n°8 ; le four le n°9 ; le petit moulin le n°15 ; la Maillerie le n°74. Par ailleurs, le même n°37 est répété sur les bâtiments ayant appartenu aux Baillot de La Rivière, puis aux Saint-Aulaire, de part et d'autre de la voûte (n°136) sous laquelle passait la route de Montignac, longeant le jardin de la Commanderie.

* Cet article est tiré d'une étude historique et archéologique réalisée par le cabinet RÊA, à la demande de M. Luc Joudinaud, architecte du patrimoine, pour M. Pierre Chabrelie, propriétaire de l'ancienne commanderie de Condat-sur-Vézère. Nous tenons à remercier Mesdames Geneviève Douillard, conservateur en chef aux Archives départementales de la Haute-Garonne, et Maïté Etchechoury, directeur des Archives départementales de la Dordogne.

¹ B.n.F., Département des manuscrits, collection Périgord, t. 35, fol. 103v°.

² A. Du Bourg. *Ordre de Malte. Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse*, Paris-Toulouse, 1883, p. 504.

³ *Ibid.*, pièce justificative LXXXVII, p. LIX-LX.

⁴ Sur les commanderies du Grand Prieuré de Toulouse, cf. de façon générale, P. Vidal, *Hospitaliers et Templiers en France méridionale. Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte. Guide de recherches historiques, archivistiques et patrimoniales*, Toulouse, 2006.



Fig. 2 - Grand moulin et fours banaux, façades Est et Nord. Carte postale, s.d. [vers 1900].
Archives départementales de la Dordogne, 2J 1027 [cliché RÉA].

son flanc Ouest. Du côté Sud s'étendait le jardin [Fig. 1, n°6] qui fut agrandi de presque la moitié par François de Toucheboeuf, à partir de 1546, au moment même où il se lançait dans la reconstruction du logis. La commanderie possédait un four, un pressoir à huile et deux moulins banaux. L'un, appelé le grand moulin [Fig. 1, n°8 et Fig. 2], proche de l'église à l'Est, contenait deux meules pour les blés, un pressoir à vin – qui n'est plus mentionné à partir de 1641 –, ainsi qu'une meule, une chaudière et un pressoir à bras pour l'huile de noix. Les roues étaient actionnées par un canal de dérivation sur le Coly, à son confluent avec la Vézère. À partir des années 1540, le four se trouva abrité dans un bâtiment accolé au grand moulin, sur un emplacement acquis par François de Toucheboeuf [Fig. 1, n°9] ; afin que les habitants puissent l'utiliser plus facilement, le commandeur fit également construire un pont de pierre franchissant le Coly⁵. Le second moulin, ou petit moulin – ou encore « moulin blanc » –, à une seule meule pour « moudre les gros blés », se situait un peu plus au nord, en bordure de la Vézère [Fig. 1, n°15]. Il existait enfin un moulin à foulon (non banal) – « la Maillerie » – sur la même prise d'eau et proche de l'angle Sud-Est du jardin [Fig. 1, n°74]. La foulerie fut reconstruite et agrandie en 1605-

1606 par le commandeur Martin-Puylobier⁶. Depuis au moins la fin du Moyen-Âge, ces bâtiments industriels ainsi que l'ensemble du domaine n'étaient plus exploités directement mais affermés.

Le nouveau logis du commandeur François de Toucheboeuf-Clermont

Ainsi que le relatent les témoins de la visite effectuée en 1551⁷, le commandeur de Toucheboeuf, au moment de sa prise de possession de Condat en 1543, avait trouvé un corps de logis complètement ruiné, ce qui l'obligea à résider dans le village. En 1546, il entreprit sa reconstruction ainsi que la restauration des autres bâtiments : « pour ce que la maison était toute en ruine et s'en allait par terre [...], quoi voyant mit tout par terre et l'a faite à neuf en sorte qu'elle est, et pareillement le jardin, colombier, réparation de l'église, moulins, pêcherie, enclos et autres choses dessus spécifiées ».

Tel qu'on peut le restituer en fonction de l'analyse du bâtiment actuel [Fig. 3 et Fig. 4] et des visites successives, notamment celle de 1551, ce nouveau corps de logis se composait de deux parties de largeurs différentes [Fig. 5] : un corps principal [Fig. 5, 3 à 9], de plan rectan-

⁵ A.D. Haute-Garonne, H Malte Condat 100, visite de la commanderie de Condat, 1551.

⁶ Cité dans la visite de 1614, A.D. Haute-Garonne, H Malte Condat 99.

⁷ Cf. note 5.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA FIN D'UN GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE DE MALTE (1803-1805) D'APRÈS SA CORRESPONDANCE AVEC LE CARDINAL FESCH

Introduction

Les archives départementales du Rhône, section ancienne, conservent en leur sein dans la sous-série 1F, un fonds provenant du cardinal Fesch*, oncle de Napoléon Bonaparte, qui fut nommé cardinal en 1803, puis envoyé comme ambassadeur à la cour de Rome. C'est en cette qualité qu'il reçut dès son arrivée à Rome une correspondance suivie conservée dans ce fonds de 23 lettres répartie sur deux années (soit presque une par mois), de la part de Ferdinand von Hompesch, ancien grand maître de l'ordre de Malte, réfugié en Italie après la conquête de l'île de Malte en 1798. En effet, le baron, voyant l'ascension du conquérant de « son » île, pensa faire jouer l'influence de l'oncle de ce dernier pour améliorer sa délicate situation de prince souverain déchu qu'il explicite avec forces détails dans ces lettres en italien puis en français qui brossent toutes un tableau très noir de sa situation personnelle. C'est un pan totalement méconnu de la vie du grand maître, en l'occurrence ses deux dernières années qui transparaissent dans ces lettres. Dans le présent article, seront présentées ces lettres avec leur traduction pour celles en italien, qui sont autant de documents historiques pour comprendre la fin que l'on peut qualifier de pitoyable d'un dirigeant d'un des ordres chevaleresques les plus anciens de la Chrétienté.

Ces lettres s'étalent du 18 juillet 1803 au 11 janvier 1805, soit 4 mois avant le décès de Hompesch. Elles sont écrites sur un ton très ampoulé et emphatique. Elles s'adressent tout d'abord au cardinal Fesch lui-même (21 lettres), à Madame Mère, Letizia Ramolino, mère de Napoléon I^{er} (1) et une au pape. Cette correspondance s'est faite en petite majorité en langue italienne (13), ces lettres ont été traduites par mes soins malgré des

* Fesch (Joseph), cardinal, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, mort à Rome le 13 mai 1839. Son père qui était un officier suisse au service de Gènes épousa en secondes noces la mère de Letizia Bonaparte, était de fait son demi-frère. Archidiacre avant la Révolution, il entra dans l'administration de l'armée d'Italie en 1795 sous les ordres de son neveu Napoléon Bonaparte. Après le 18 brumaire, il prit part aux négociations du Concordat de 1801, il fut nommé archevêque de Lyon en 1802, puis peu après cardinal (1803). En 1804, il fut envoyé à Rome comme ambassadeur auprès du Saint-Siège et fut chargé d'obtenir du pape Pie VII de venir sacrer le nouvel empereur. Il fut successivement Grand Aumônier, comte d'Empire, sénateur, puis coadjuteur de l'archevêque de Ratisbonne, il refusa le siège de Paris, et présida le concile de 1811. Il tomba en disgrâce et fut nommé à Lyon où il exerça son archiépiscopat dignement.



*Portrait du cardinal Fesch, par Jules Pasqualini, 1855,
huile sur toile. Musée Fesch, Ajaccio.*

difficultés dues aux tournures anciennes et ampoulées. Les 10 autres sont toutes dans notre langue à partir du 6 mai 1804. Les lettres sont réparties chronologiquement ainsi : 1803 (9), 1804 (13) et une seule en 1805. Ferdinand adressa ses lettres tout d'abord de Porto di Fermo (8), puis à partir du 4 décembre 1803 de Città di Castello (14) et la dernière de Montpellier en janvier 1805.

Ferdinand von Hompesch

Ce chapitre a pour but de faire connaître qui était ce personnage, les lignes qui suivent sont entièrement inspirées de l'ouvrage du vicomte de Villeneuve-Bargemont¹, dont j'ai expurgé quelques passages tendancieux et résumé le propos, ces quelques lignes éclaireront la compréhension de la correspondance ultime du Grand Maître.

Ferdinand (Joseph-Antoine-Herman-Louis) de Hompesch était né au château de Bolheim, près

¹ *Monumens des Grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, t.2, Paris, 1829, pp. 275-321.



*Ferdinand von Hompesch, (1797-1798).
Peintre inconnu. Wignacourt Museum, Rabat, Malte.*

Düsseldorf, le 9 novembre 1744, dans une ancienne famille noble, son père était grand veneur héréditaire des duchés de Berg et de Juliers, et avait épousé la comtesse Isabelle de Bylandt, dont il eut trois fils. L'aîné (François-Charles) hérita des charges de son père, et mérita, comme premier ministre de l'électeur Palatin, et, plus tard, du roi de Bavière, l'estime et l'affection de ses concitoyens. Le second (Charles-Arnaud), chanoine et prévôt de l'église de Liège, fut enlevé par une mort prématurée, au moment où il allait être élu prince évêque de cette ville. Enfin, le troisième (Ferdinand) fut destiné à l'ordre de Malte. Il était d'une haute taille, blond, mais sans physionomie. Ayant commencé par être page du Grand Maître Pinto, à l'âge de seize ans, il parvint rapidement à la dignité de Grand-Croix, et fut nommé ensuite ministre de l'ordre à la cour de Vienne, où il séjourna environ vingt-cinq ans sous le même titre.

A son retour de Malte il se trouva, en sa qualité de Grand Bailli de Brandebourg, chef de la langue de Bavière, créée en 1780.

Un extérieur agréable et imposant, une extrême politesse, un caractère ouvert, une probité reconnue, lui

avaient attiré l'affection et l'estime des membres de l'ordre, surtout des Maltais, dont il parlait parfaitement la langue, et auxquels il était accessible à toute heure ; il passait aussi pour brave, quoique manquant de ce courage moral, si nécessaire dans les circonstances difficiles. On lui accordait peu de capacité, mais on le croyait disposé à s'entourer de personnes versées dans l'administration. Il n'avait donc ni ennemis, ni détracteurs, au moment où la maladie de Rohan fit songer à remplacer ce prince ; d'ailleurs les concurrents qui auraient pu balancer l'élection de Hompesch se retirèrent. Les Baillis Tommasi, de Belmont, et le prince Camille de Rohan, neveu du Grand Maître défunt, était porté par le peuple de Malte, en souvenir de son oncle. Il espéra un moment, dit-on, se faire élire par acclamation, ce qui n'eût pas été impossible dans la disposition où les idées révolutionnaires avaient porté les esprits. On assure qu'il y eut beaucoup d'argent répandu à cet effet. Mais il ne croyait pas obtenir assez de suffrages, tous s'éloignèrent également, et toutes ces chances, réunies aux démarches de ses partisans, favorisèrent Ferdinand de Hompesch, qui d'abord avait peu pensé à se mettre sur les rangs. Il fut élu Grand Maître

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

BON DE COMMANDE DES BULLETINS DÉJÀ PARUS

à adresser, accompagné de votre règlement à la
Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte
10 place des Victoires
75002 PARIS

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

☐ M.

☐ M^{me}

☐ M^{lle}

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Souhaiterait recevoir (dans la limite des stocks disponibles) :

☐ N°1 (1992)	3 €	•	☐ N°11 (2002)	8 €	•	☐ N°21 (2009)	10 €
☐ N°2 (1993)	3 €	•	☐ N°12 (2003)	8 €	•	☐ N°22 (2009)	12 €
☐ N°3 (1993)	3 €	•	☐ N°13 (2003)	8 €	•	☐ N°23 (2010)	10 €
☐ N°4 (1995)	3 €	•	☐ N°14 (2004)	10 €	•	☐ N°24 (2011)	10 €
☐ N°5 (1996)	5 €	•	☐ N°15 (2004)	10 €	•	☐ N°25 (2011)	10 €
☐ N°6 (1998)	5 €	•	☐ N°16 (2005)	10 €	•	☐ N°26 (2012)	10 €
☐ N°7 (1999)	5 €	•	☐ N°17 (2006)	10 €	•	☐ N°27 (2012)	24 €
☐ N°8 (2000)	8 €	•	☐ N°18 (2006)	10 €	•		
☐ N°9 (2001)	8 €	•	☐ N°19 (2007)	10 €	•		
☐ N°10 (2002)	8 €	•	☐ N°20 (2008)	10 €	•		
						Frais de port* :	
						TOTAL :	

* Frais de port pour une collection complète (n°s 1 à 27) : France : **15 €**

Union Européenne : **30 €**

Reste du Monde : **60 €**

Règlement à réception de la facture

Date :

Signature :